



# Votez pour vos représentant·e·s !

## Du 17 au 24 janvier 2022

Chères et chers élèves,

Les élections des représentants des élèves et parents d'élèves auront lieu **du 17 au 24 janvier 2022 par voie électronique uniquement**. Par ces élections, vous voterez pour vos représentants jusqu'à décembre 2024. Ces représentants sont organisés en 2 collèges distincts :

- Le collège de responsables légaux des élèves mineurs (2 représentants + 2 suppléants)
- Le collège des élèves majeurs (2 représentants + 2 suppléants)

Vous recevrez prochainement **un mail avec vos identifiants pour accéder à la plateforme de vote électronique**. Un ordinateur sera mis à votre disposition durant cette période si vous ne disposez pas d'une connexion internet. Renseignez-vous auprès du Centre de Ressources Documentaires (CRD) pour plus de précisions.

### Pourquoi voter ?

- Pour participer à la vie démocratique de votre école
- Parce que vos représentants élus relayeront votre parole, en exprimant des préoccupations, des questions, des problèmes éventuels qui concernent la vie de l'établissement.
- Parce que vos représentants pourront être force de propositions au sein du Conseil d'établissement, en présence des élus, de la direction et des représentants du personnel. Pour connaître les instances de concertation de l'ENM, [rendez-vous sur notre site internet](#).

### Qui peut voter ?

**Pour le collège des élèves majeurs** : Les élèves ayant au moins 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Pour le collège des parents d'élève(s) mineur(s)** : Seul le parent désigné comme tel sur la fiche d'inscription est électeur. Les parents ne peuvent être inscrits qu'une seule fois sur la liste électorale à raison d'un seul suffrage quel que soit le nombre d'enfants inscrits d'un même foyer fiscal à l'ENM.

En outre, une personne inscrite sur plusieurs listes (ou collèges) peut voter plusieurs fois. Par exemple, si vous êtes parent d'élèves mineurs inscrits à l'ENM et que vous êtes vous-aussi élève, vous recevrez un mail pour voter pour le collège des parents d'élèves et un second mail pour voter pour le collège des élèves majeurs.

Vous pouvez accéder aux professions de foi des candidats sur le site de vote, dès que vous aurez reçu vos identifiants de connexion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Charlotte Lavie : [responsableadministratif@enm-villeurbanne.fr](mailto:responsableadministratif@enm-villeurbanne.fr).

Comptant sur votre participation, nous vous souhaitons une belle année.

La Direction de l'ENM de Villeurbanne